HAL
open science

Les territoires du karaté : le karaté en Franche-Comté

Loïc Ravenel

To cite this version:

Loïc Ravenel. Les territoires du karaté : le karaté en Franche-Comté. Images de Franche-Comté, 2007, 35, pp.11-13. hal-00756181

HAL Id: hal-00756181

https://hal.science/hal-00756181v1

Submitted on 25 Nov 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES TERRITOIRES DU KARATÉ

Le karaté en Franche-Comté

Loïc Ravenel, ThéMA, CNRS-UMR 6049, Université de Franche-Comté

Le karaté est, avec le judo, l'un des tout premiers sports de combat quant au nombre de licenciés. Surtout présent dans les grandes villes, il est peu implanté en Franche-Comté où sa capacité à diffuser est réduite.

Dans le cadre de son programme de développement, la Fédération française de karaté a sollicité le laboratoire ThéMA pour étudier l'implantation des clubs sur l'ensemble du territoire français. Il s'agissait de réaliser, pour les 23 ligues métropolitaines (plus l'outre-mer), un diagnostic territorial afin de révéler les potentialités de création de nouveaux clubs. Des critères nationaux de comparaison ont permis de situer chacune des ligues, d'engager une réflexion sur leurs potentialités avant d'envisager des actions concrètes sur le terrain.

Figure 1 : la répartition des licenciés du karaté en France

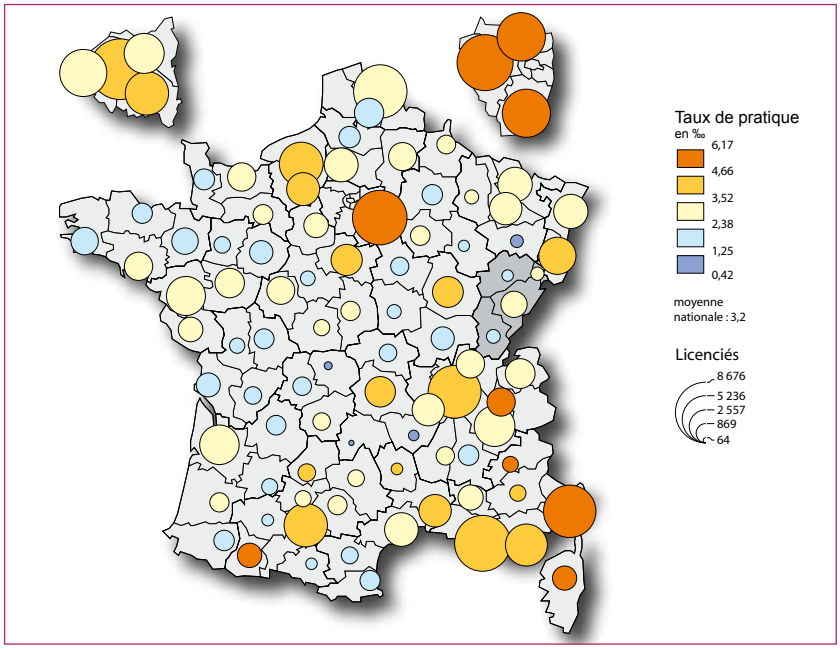

Le karaté, un sport urbain

Le karaté compte environ 200 000 pratiquants affiliés à la Fédération Française de Karaté. Après le judo, fort de près de 500 000 licenciés, le karaté est le second art martial bien qu'il n'ait pas encore obtenu une légitimité olympique. Originaire de l'île de d'Okinawa, ce sport (ou cet art !) s'est diffusé dans le monde entier et en France au cours du vingtième siècle par l'intermédiaire de maîtres japonais. La situation française, où le judo apparaît comme dominateur, n'est pas reproduite à l'échelle mondiale. Le karaté est particulièrement bien implanté en Afrique, Amérique, Asie où il s'adapte constamment aux traditions locales, formant des « écoles » et des courants : la diversité dans l'unité.

En France, la discipline a surtout été adoptée au début du XXe siècle par les élites urbaines et les populations de militaires. Pour les premières, il s'agit d'un processus classique de différenciation par l'adoption d'une pratique nouvelle, exotique, très symbolique, valorisant le développement du corps et de l'esprit. Pour les

seconds, l'art martial était d'abord une technique de combat inédite qui améliorait la qualité des troupes. La géographie originelle révèle une domination majeure de la capitale qui, pendant très longtemps, fut l'unique lieu dispensateur de l'offre. Le développement vers les grandes villes de province s'est effectué après la seconde guerre mondiale avant une diffusion majeure dans les années soixante lors de l'expansion conjointe de la pratique sportive et de la démographie.
Pendant cette période « historique », il est bien difficile de suivre l'évolution spécifique du karaté car, jusqu'en 1976, il n'est qu'une discipline associée à la Fédération Française de Judo. En devenant autonome, il montre alors une géographie très influencée par les grandes villes et la localisation des classes supérieures urbaines. En 2005, la répartition des licenciés traduit toujours cette spécificité, celle d'une discipline urbaine avec des implantations très fortes en Île de France, sur la Côte d'Azur ou dans la région lyonnaise (figure 1). À l'inverse, la pratique est plus faible dans les départements ruraux du centre ou de l'ouest du pays. Cette structure est classique d'un sport encore peu diffusé qui limite ses points d'ancrages principaux aux espaces les plus peuplés afin d'y maximiser sa clientèle.

Le karaté est peu implanté en Franche-Comté

Dans ce cadre, la Franche-Comté, région rurale sans très grandes villes, paraît peu porteuse. Lors de la saison 2004-2005, la ligue Franche-Comté compte seulement 2 793 licenciés, soit 1,45 % des licenciés métropolitains (figure 2).
Le taux de pratique global est inférieur à la moyenne française pour toutes les classes d'âge. On retrouve la dichotomie classique entre les départements : le Jura et la Haute-Saône ont des taux parmi les plus faibles du pays (1,75 et 1,32 ‰) alors que le Doubs et le Territoire de Belfort sont au niveau du taux moyen national (3,2 et 3 ‰). La pyramide des âges montre une sur-représentation des 10-13 ans chez les garçons et une sous-représentation féminine dans les catégories adultes : il s'agit d'une des ligues les moins féminisée du pays.

Comme tous les services à la population, qu'ils soient sportifs ou non, les clubs de karaté ont une distribution spatiale reliée à la masse démographique des communes dans lesquelles ils se situent. Toutefois, la localisation des 71 clubs renforce la structure démographique de la région : 66 % des licenciés pratiquent dans un club de Belfort, Montbéliard ou Besançon alors que ces trois aires urbaines ne représentent que 45 % de la population régionale. La concentration, forte, résulte de la faible diffusion du sport dans la région. Son objectif de développement l'oblige, comme à l'échelle nationale, à valoriser les zones où se situent les pratiquants potentiels (figure 3). Cette logique apparaît clairement dans le graphique des probabilités d'apparition d'un club (figure 4). Si l'on regroupe les communes par catégories de taille (moins de 500 hab., de 500 à 1 000 hab., etc.) et que l'on calcule la proportion d'entre elles qui ont au moins un club recensé sur leur territoire, il appa-

Les licenciés (2004-2005)		Ligue Franche-Comté	Fédération française
Taux de pratique (‰)	Total	2,5	3,2
	5-13 ans	11,1	13,4
	14 -20 ans	4,4	5,9
	21 -35 ans	2,2	3
% de femmes		28	29
Licenciés/club		39,3	50,8

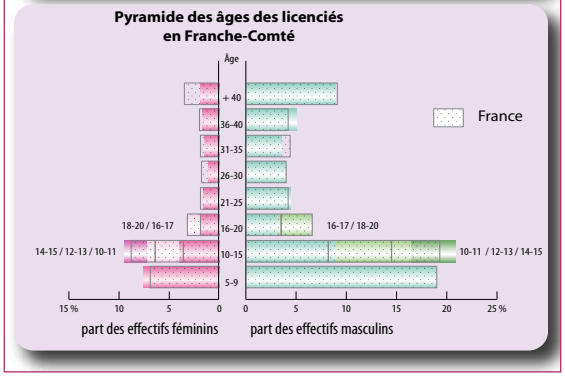

Figure 2 : la population des licenciés de karaté

Figure 3 : localisation des zones de pratiquants potentiels

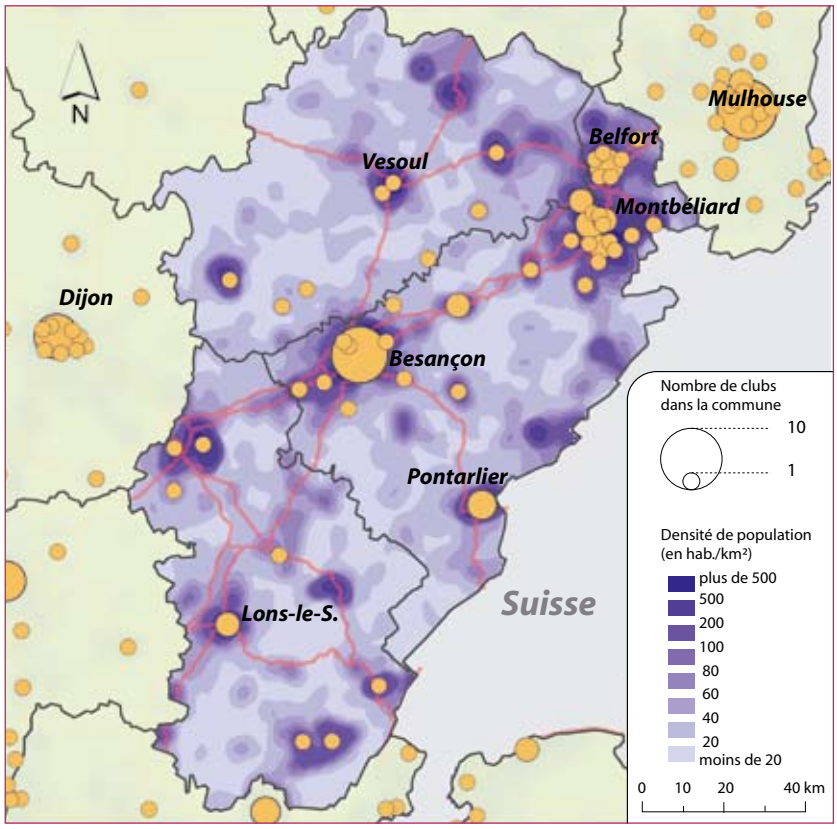

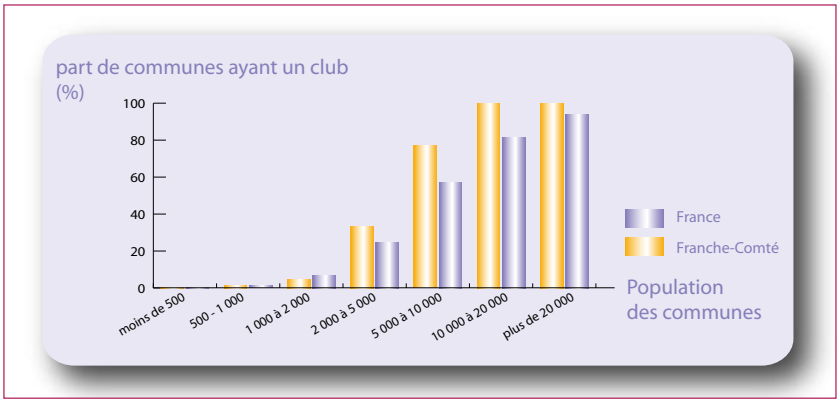

Figure 4 : probabilité d'existence d'un club selon l'importance de la populaion communale

raît que, pour l'ensemble de la France (hors outre-mer), seulement 0,47 % des communes possèdent un club alors que ce chiffre atteint 57 % pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants. On remarque aisément que cette « probabilité d'existence » augmente avec l'importance de la population communale. En Franche-Comté, la population des communes de plus de 2 000 habitants ayant un club est toujours supérieure à la moyenne nationale. La probabilité d'apparition d'un club dans une commune, c'est-à-dire le potentiel de diffusion du karaté, apparaît ainsi limitée car une très grande partie des communes sont désormais touchées malgré la pratique globalement faible.

Figure 5 : potentiel d'apparition des clubs de karaté

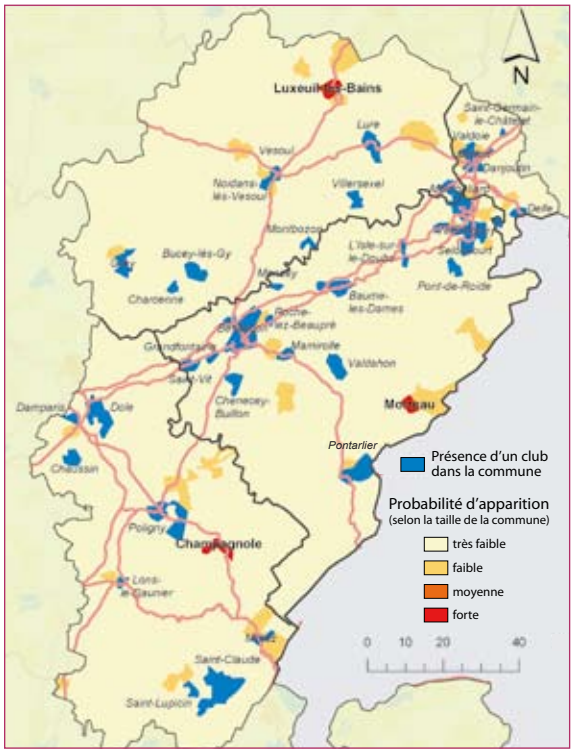

En fonction de sa taille, chaque commune sans club est affectée de la probabilité régionale de sa catégorie (figure 5). De cette manière, on peut identifier les communes qui auraient des tailles démographiques suffisantes pour abriter un nouveau club. Toutefois, cette méthode ne prend pas en compte l'existence de clubs dans des communes proches, ni leur nombre ou la quantité de licenciés. La carte doit être analysée dans son contexte et ne constitue qu'un élément, parmi d'autres, permettant de prendre une décision politique. Elle montre néanmoins, dans le cadre de la pratique actuelle, que le karaté trouve peu de possibilités de développement en Franche-Comté. En Haute-Saône, avec une présence déjà faible, les potentiels de création se limitent à la seule ville de Luxeuil ; dans le Doubs, Morteau est un point d'ancrage nécessaire pour toucher la population locale, alors que, dans le Jura, Champagnole apparaît comme la seule éventualité.

La concurrence du judo

Ces faibles potentialités s'expliquent par la concurrence du judo, art martial particulièrement bien implanté dans la région, et dont le principe de localisation renvoie à une autre dimension de l'espace régional. Le judo, qui connaît une progression fulgurante depuis 20 ans, compte près de 12 000 licenciés, ce qui place la Franche-Comté en 6e position des régions françaises par rapport à leur taux de pratique. Son statut de sport de masse avec plus de 500 000 licenciés en France et sa reconnaissance olympique (contrairement au karaté) expliquent sa large représentation spatiale. Il ne s'agit donc pas d'une discipline confidentielle qui cherche son public, mais d'un sport qui peut recruter partout de nouveaux adhérents, aussi bien dans les villes que les campagnes. Pour le karaté, à l'inverse, il est difficile de sortir de l'univers urbain car les densités rurales sont souvent trop faibles pour permettre l'apparition d'un club. Alors que la probabilité d'apparition d'un club de karaté dans une commune de 1 000 à 2 000 habitants est inférieure à 5 %, elle dépasse les 50 % pour le judo, reconnu et considéré comme un sport éducatif, ce qui lui permet de dépasser plus facilement les clivages sociaux. Alors que le karaté est encore une pratique socialement orientée vers les populations urbaines ayant, en moyenne, un niveau de diplôme élevé, le judo est beaucoup plus démocratique, donc polyvalent. En jouant sur cette reconnaissance éducative, il peut s'implanter dans des espaces sociaux très diversifiés, sans que cela nuise à son développement. La géographie du karaté repose donc beaucoup plus sur une pratique liée à l'urbanité distinctive. De cette situation résulte un très fort maillage territorial du judo qui lui donne le statut d'un service public sportif. En 2005, 83,4 % de la population franc-comtoise habite dans une commune équipée, ou limitrophe, d'un lieu d'enseignement du judo alors que le karaté reste confiné dans les zones les plus peuplées.

Une différenciation des espaces

Néanmoins, malgré la faible diffusion régionale du karaté, des contrastes en termes de démographie sportive s'établissent autour d'un clivage urbain / rural reflétant à la fois une vision quantitative (plus de clubs) et qualitative (des clubs différents) de l'espace. Ainsi, les clubs ruraux connaissent une sur-représentation des plus jeunes (moins de 10 ans), classe d'âge qui constitue l'essentiel de leurs adhérents. La situation est sensiblement identique en milieu périurbain avec toutefois un nombre plus important d'adolescents et de jeunes filles. À l'inverse, dans les pôles urbains, les catégories adolescentes et adultes deviennent bien plus importantes. Cette information peut être synthétisée par une carte de typologie résultant du croisement de caractères démographiques et du nombre de licenciés du club. Les résultats obtenus après une classification ont permis de distinguer six classes (figure 6).

– Les clubs généralistes se caractérisent essentiellement par une bonne représentation de toutes les classes d'âges et notamment des adolescents qui sont, en moyenne, un peu plus nombreux. Les clubs « phares » se distinguent par une taille plus importante alors que les clubs intermédiaires, beaucoup moins nombreux, sont plus petits, ont une quantité relativement importante d'adolescents. Ce sont par ailleurs les moins féminisés.
– Les clubs d'éveil affichent une sur-représentation des enfants. Ils sont tournés vers un public jeune, voire très jeune, au détriment des adolescents et des adultes. Les clubs formateurs accueillent un grand nombre de licenciés, ils sont un peu moins déséquilibrés alors que les clubs d'enfants sont des structures plus petites où les moins de 13 ans représentent la quasi-totalité des licenciés.
– Comme leur nom l'indique, les clubs d'adultes recrutent dans la catégorie d'âge la plus élevée au détriment de toutes les autres et sont généralement d'assez petites tailles.

Les clubs généralistes se localisent dans les plus grandes villes (Besançon, Montbéliard, Belfort, Lons-le-Saunier) où ils peuvent recruter beaucoup de licenciés et fournir par conséquent une offre diversifiée pour plusieurs catégories d'âges. Les clubs d'éveil se situent dans tous les types d'espaces mais, en milieux ruraux et périurbains, ils sont souvent les seuls disponibles. Si l'agglomération de Belfort-Montbéliard propose une offre sportive très diversifiée, la Haute-Saône et le Doubs manquent de clubs « formateurs ». En revanche, la ville de Pontarlier montre une très grande complémentarité avec trois clubs, tous différents.

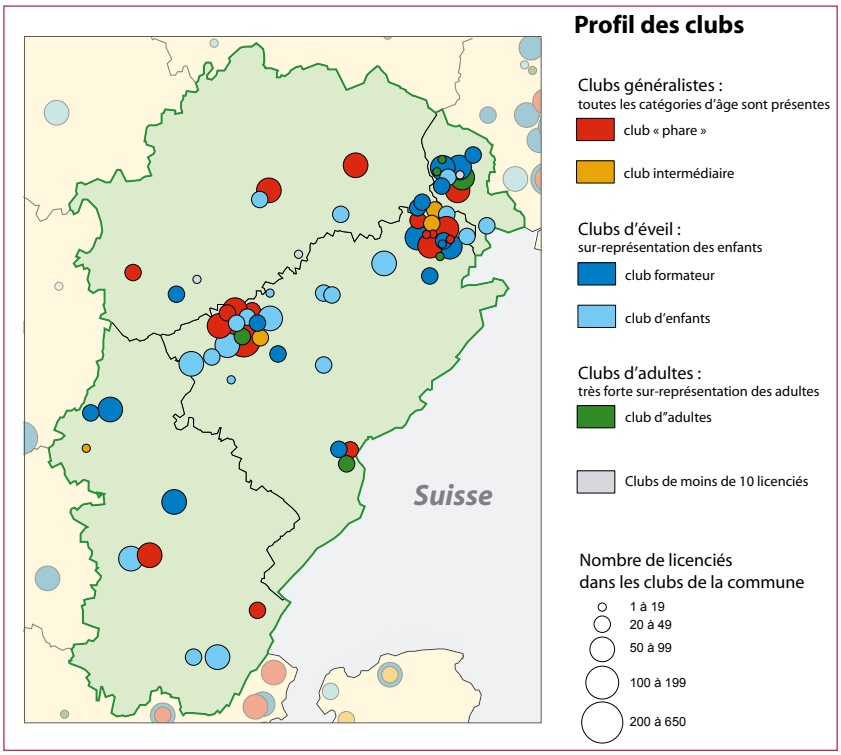

Figure 6 : typologie des clubs de karaté francs-comtois

Cette première analyse décrit la Franche-Comté comme une région limitée en termes de potentiel de développement du karaté. La concurrence avec d'autres sports est bien réelle, notamment en milieu rural. Si le football y est particulièrement bien implanté, le judo l'est tout autant avec 167 dojos. Si la force du judo franc-comtois peut être vue comme une menace pour le karaté, elle est aussi une opportunité par les synergies qui s'offrent en termes de développement (existence d'équipements, culture des sports de combat). C'est ce qu'ont bien compris les dirigeants de la Fédération Française de Karaté qui se sont fixés comme objectif d'investir ces nouveaux territoires. Comme l'exprime son président Francis Didier, « cette étude est un formidable outil pour les présidents de ligues et de comités départementaux. Elle nous permet d'assurer un développement homogène de la discipline sur l'ensemble du territoire et de visualiser les secteurs sous-exploités. Ainsi a-t-on pu remarquer que la concentration des clubs et des licenciés était forte dans les zones urbaines alors que les espaces périurbains et ruraux sont en déficit. Ce sont donc prioritairement dans ces secteurs géographiques que les présidents de ligues et de comités départementaux devront accompagner les jeunes qui souhaitent monter une structure ». Rendez-vous est pris dans quelques saisons pour un bilan de cette nouvelle volonté politique ■